

# Lettre du castor

N° 68

MARDIÉVAL *biodiversité* <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

Avril 2012

## LA RECONQUÊTE !



**biodiversité, agriculture biologique, sobriété énergétique, eaux protégées, relocalisations, services partagés...**

**Tout changement passera forcément par une reconquête.** Même si des portes s'ouvrent à nouveau, même si les mauvais courants s'inversent, même si des soutiens sont remis en place dans les sphères du pouvoir, nous n'avancerons qu'en continuant à agir, à prendre des initiatives ; à faire de l'éducation ; à reconquérir les territoires perdus dans tous les domaines ; à restaurer les libertés, le respect des diversités, les solidarités.

**Et il faudra revenir sur les régressions !** Par ignorance, conservatisme, politique de l'autruche, ou démagogie, on a trop démolit ou laissé démolir. Jusqu'au dernier moment, "en douce", des "gages" électoralistes ont été donnés à des lobbies "nuisibles", comme les chasseurs, les agriculteurs ultra-productivistes et leurs pesti-tueurs. Les résolutions du Grenelle lâchement reniées devront être réactivées d'urgence.

**"Reconquérir la biodiversité" proclamait NKM... avant qu'elle ne trahisse l'écologie.** MARDIÉVAL y contribue avec ses modestes moyens. C'est l'un des principaux axes de travail de notre fédération régionale **Nature Centre** et de ses associations. Une volonté à transmettre à nos enfants, à l'attention desquels nous organiserons à nouveau, pour la troisième année, des "Parcours de découverte" en bord de Loire.

**La reconquête doit être aussi celle de notre département du Loiret.** Les choix particulièrement régressifs maintenus ici par une classe de notables du siècle dernier l'ont placé comme "lanterne rouge" de l'économie durable : il est urgent de réaffecter nos impôts sur de nouvelles formes de développement, fondées sur la valeur des hommes et sur le respect de nos riches patrimoines naturels.

**"AVRIL PLUVIEUX FAIT MAI JOYEUX"**

**CADEAUX AUX LOBBIES NUISIBLES : STOP AUX RÉGRESSIONS** - Page 2

**RECONQUÉRIR** pour **PARTAGER LA BIODIVERSITÉ** - Page 3

**NATURE CENTRE : GRANDS DÉFIS, INVENTAIRES DE BIODIVERSITÉ** - Page 3

**PLEIN DE RICHESSES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE TRACÉ !** - Page 4

# CADEAUX AUX LOBBIES NUISIBLES : STOP AUX RÉGRESSIONS

Jusqu'au bout, et encore dans les dernières semaines précédant le premier tour des Présidentielles, les pires lobbies se sont vus accorder "en douce" par le gouvernement des "avantages" scandaleux. Ainsi, à l'heure où le film "La mort est dans le pré" révèle les cruels impacts de la chimie agricole sur les exploitants eux-mêmes (nonobstant les impacts sur les consommateurs, sur la faune - particulièrement sur les abeilles qui sont dangereusement atteintes - et sur les sols) on permet à nouveau des épandages aériens de produits toxiques interdits par la loi Grenelle II, et on relève simultanément de 400% la tolérance sur la présence de pesticides dans l'eau du robinet !

Un maximum de cadeaux sont aussi accordés au lobby des chasseurs, assortis d'une lettre particulièrement "racoleuse" du Président de la République (ou du candidat ?) dans laquelle ce dernier rappelle à ces électeurs convoités tout ce qu'il a fait pour favoriser leur "art de vivre" si exemplaire.

**"Grenelle" bien mort, "République irréprochable" bien moche !**

## Journal de l'environnement

Article entier : <http://tinyurl.com/bvdl5tc>

### Exclusif : LES PESTICIDES\* AUTORISÉS À L'ÉPANDAGE AÉRIEN SONT TOXIQUES

L'arrêté relatif aux épandages aériens de pesticides autorise quelques **dérogations**. Ainsi, sept produits sont dorénavant autorisés sur la vigne, le riz et les bananes, et 16 autres sont en cours d'évaluation par l'Anses. Problème : **ces pesticides sont toxiques**, selon l'association Générations futures.

Le 23 mars, le journal Le Monde, évoquait l'existence d'une circulaire, ou plutôt une lettre à diffusion limitée, émanant du ministère de l'agriculture et listant les produits phytosanitaires autorisés ou en cours d'évaluation spécifique pour les traitements par aéronefs. Le JDLE a obtenu le **document confidentiel daté du 5 mars** dernier qui liste les 7 pesticides autorisés pour les traitements aériens et les 16 autres en cours d'évaluation par l'agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Ainsi le document émanant de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'agriculture précise qu'au 20 février 2012, «7 produits **phytopharmaceutiques\*** ont été évalués par l'Anses pour une application par voie aérienne et que les autorisations de mise sur le marché (AMM) ont été **modifiés en conséquence**». (...)

Sur les 7 produits autorisés, l'association de défense de l'environnement constate que **toutes les substances actives contenues dans les produits présentent un risque pour la faune et la flore**, que trois de ces produits (le fenpropridine, le difénoconazole et le propiconazole) sont classés comme **cancérogènes** possibles par l'agence américaine de l'environnement (US EPA) et un autre (le propiconazole) est classé toxique pour le développement aux Etats-Unis. (...)

Enfin, **10 substances sur 15 présentent un risque avéré pour l'environnement**. (...) "Il faut réviser l'arrêté du 31 mai portant sur ce mode d'épandage des pesticides afin de réduire le recours aux dérogations", déclare le porte-parole de Générations Futures. En effet, alors que **la directive européenne sur les pesticides interdit très clairement les pulvérisations aériennes** dans le paragraphe 1 de l'article 9, l'arrêté français du 31 mai 2011 relatif aux conditions d'épandage des pesticides par voie aérienne ne les bannit pas expressément. Il octroie en fait un grand nombre de dérogations d'usage sur le maïs, la vigne, ou les bananes notamment, «qui fait de ce mode de pulvérisation une technique usuelle d'épandage alors même que ce type de technique n'incite pas aux changements des pratiques et expose les populations à des pesticides dangereux» conclut François Veillerette.

A lire aussi : <http://blogs.mediapart.fr/edition/actualites-de-lalimentation/article/280312/virgin-pesticides>

**\* Pesticides : le mensonge est la règle !** Les industriels de cette chimie destructrice, Monsanto en tête, ont menti de façon récurrente et éhontée sur la nocivité de leurs produits. Maintenant que cela a été dévoilé, ils tentent de les masquer derrière des noms "rassurants". "Phytosanitaire" ne l'était pas assez, d'où le "faux nez" : **phytopharmaceutique !**



## COMMENT, EN DÉPIT DU "GRENELLE", ON RACOLE LES "VIANDARDS"

- Un **partenariat** signé le 4 mars (2010) entre Luc Chatel, Jean-Louis Borloo et la **Fédération nationale de la chasse** permet aux amateurs d'armes d'entrer dans les écoles pour donner des leçons de "développement durable" aux enfants. L'ASPAS et de nombreux enseignants réclament l'arrêt immédiat de ces opérations illégales, immorales et inutiles.

<http://www.aspas-nature.org/content/view/full/388/61/lang/fr/>



- **La chasse aux voix des chasseurs** : «(...)A partir de 2005, nous nous sommes appliqués à rendre la chasse plus attractive grâce à un ensemble de mesures législatives et réglementaires destinées aux nouveaux chasseurs.» (...) Répondre aux attentes des chasseurs. «C'est cette idée qui nous a conduits à modifier à de nombreuses reprises, ces trois dernières années, les dates d'ouverture ou de fermetures de la chasse de nombreuses espèces, afin de coller aux réalités scientifiques mais aussi de satisfaire les attentes des chasseurs de gibier d'eau. C'est cette raison également qui nous a conduits à supprimer récemment trois moratoires et à ouvrir, pour la première fois là encore, la chasse à la bernache du Canada, espèce invasive qui n'était pas chassable jusqu'à présent. (...) L'ouverture générale de la chasse dans plus de 30 départements sera désormais avancée d'une semaine», précise Nicolas Sarkozy...

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/nicolas-sarkozy-part-a-la-chasse-aux-voix.28686>

<http://www.ruralite-lafranceforte.fr/index.php/blog-de-campagne/364-lettre-de-nicolas-sarkozy-aux-chasseurs-de-france>

**Mensonge encore** : Les "réalités scientifiques" invoquées ici sont totalement imaginaires !

# RECONQUÉRIR pour PARTAGER LA BIODIVERSITÉ

Étalement urbain, fractionnement des espaces naturels par les infrastructures ; pollutions des sols, de l'air et de l'eau par les pesticides, les rejets industriels, les déchets, les rejets automobiles ; destructions aux fusils ou aux pièges d'espèces prétendues "nuisibles" ; surexploitation des forêts publiques, etc. : le bilan négatif des dernières décennies est consternant et alarmant.

Malgré les résolutions prises par l'Europe et les espoirs ouverts un moment par le "Grenelle", la **pression destructrice exercée sur la biodiversité continue à progresser**. Notre militantisme environnemental, appuyé sur "les héros ordinaires" que sont de plus en plus nombreux concitoyens bénévoles, et sur les structures associatives professionnelles comme celles du réseau de France Nature Environnement, doit avoir comme objectif principal, **au delà de la résistance aux destructions, la reconquête de la biodiversité de nos territoires et le partage respectueux de l'espace entre elle et nous tous.**

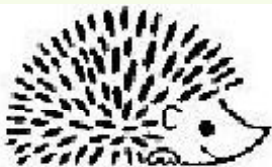
## RECONQUÉRIR pour PARTAGER c'est

- inventier pour connaître et protéger l'essentiel
- négocier avec leurs utilisateurs des règles de gestion des milieux "gagnantes/gagnantes"
  - favoriser le retour des espèces autochtones, les réintroduire le cas échéant
  - sanctuariser les zones les plus sensibles, dont les Trames Vertes et Bleues
  - cesser de fractionner les milieux naturels, rétablir des continuités perdues
  - permettre au public la découverte initiatique en contenant les dérangements
- systématiser l'éducation à l'environnement et la découverte dès la petite école
- réconcilier la ville avec sa biodiversité spécifique

## MARDIÉVAL *biodiversité* : un blog naturaliste pour PARTAGER

<http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

« Ses articles nous aident à mieux connaître ces régions de Loire qui sont ma petite patrie et que j'aime beaucoup. Et ces informations et photos fort belles prennent une dimension beaucoup plus vaste que celle de quelques hectomètres de berges et de forêts ! ». (Claude M.)



Nature Centre

Le manque d'intérêt de certains vis à vis de nos richesses naturelles, et le mépris ouvert que d'autres professent à leur égard, naissent souvent d'une ignorance profonde de la nature. Les connaissances sont trop souvent réservées à quelques spécialistes, passionnés ou scientifiques, qui n'ont pas pour la plupart les moyens de les populariser. Le partage du savoir est donc une mission très prioritaire des associations d'environnement.

## GRANDS DÉFIS, INVENTAIRES DE BIODIVERSITÉ

Elles réalisent ou organisent donc la mise en oeuvre de plusieurs missions :

**Inventaires de la biodiversité communale - Diagnostics biodiversité d'exploitations**

**Opérations "Grand Défi" : 2010 en Boischaud (Cher), 2011 dans les Mauves (Loiret)**

<http://www.naturecentre.org/biodiversite/prises-de-position.html>

### Réalisation d'un diagnostic global de territoire

Des diagnostics globaux de Pays et d'Agglomération sur tous les thèmes touchant à l'environnement doivent être réalisés en amont des chartes. Il doit être fait en sorte que les préconisations qui s'avèreraient adaptées soient mises en oeuvre dans le programme d'intervention. Toutefois celui sur la biodiversité est l'occasion d'insister sur les couloirs biologiques, la présence de milieux foyers de vie, les zones humides.



Ce diagnostic, auquel les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement peuvent participer, doit présenter une politique d'entretien, de reconquête et de restauration des milieux naturels ainsi qu'une analyse sur la présence des espèces phares du territoire.

Une fois la charte signée et les contrats engagés, il y a nécessité d'établir une grille d'analyse des projets présentés par les communes afin de s'assurer de leur conformité avec les engagements de la Charte de développement et se doter des moyens administratifs permettant de rejeter les projets non conformes.

### Reconquérir la diversité biologique par la reconstitution de corridors biologiques

Le but est de connaître l'état des corridors écologiques sur le territoire avec pour objectif de vouloir reconstituer un maillage fonctionnel pour les espèces locales et migratoires.

Rappel : en Région Centre, l'association Eure-et-Loir Nature a commencé ce travail, sur deux secteurs du département, le Perche et la vallée du Loir sur le canton de Cloyes. Une application directe sur la gestion des bords de route a été mise en oeuvre en 2007 sur ce canton.

## LES MEDIAS DE L'ENVIRONNEMENT

Sauf en cas de drame, les médias "ordinaires" (presse, radio, TV), pour la plupart, ne donnent pas une place considérable aux informations concernant l'environnement. Si vous souhaitez avoir un meilleur suivi dans ce domaine, l'internet le permet. Voici quelques sites couvrant le sujet de façon complète :

- **GoodPlanet** (Fondation de Yann Arthus-Bertrand) : <http://www.goodplanet.org/> (Lettre d'information quotidienne)
- **Journal de l'Environnement** : <http://www.journaldelenvironnement.net/> (Lettre d'information quotidienne)
- **notre-planete.info** : <http://www.notre-planete.info/>

Entièrement gratuits, même si le service nécessite parfois une inscription.

### MAGNIFIQUE : PLEIN DE RICHESSES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE TRACÉ DE LA DÉVIATION À SUD DE LA LOIRE !

Tout va très vite concernant notre déviation préférée, surtout quand il s'agit de remonter le temps. Le "prédiagnostic archéologique" autorisé par le Préfet à l'automne 2010 et réalisé sous la pluie quelques mois plus tard a fait l'objet d'un rapport préliminaire examiné en Commission interrégionale centre-nord à Amiens à la mi-décembre 2011. Le compte-rendu, qui nous a été communiqué le 3 avril 2012, relève que «**L'environnement archéologique est riche pour toutes les périodes avec de nombreuses mentions de sites antiques, et pour la Protohistoire, une concentration particulière d'indices de l'âge de bronze sur les communes de Sandillon, de Marcilly-en-Villette et Férolles. Au lieu-dit "...", à Sandillon, à 250m du futur tracé, une nécropole à incinération a été mise au jour entre 1978 et 1981.**» Il se conclut sur l'avis suivant :

*Avis de la commission :*

*La commission reçoit ce bon rapport de diagnostic réalisé par Laure de Souris sur le tracé de la déviation de la RD 921 (tranche 1), communes de Marcilly et Sandillon (Loiret), relatif à des occupations du Bronze final, de La Tène et du début du haut Moyen Âge. Elle est favorable à la fouille des gisements protohistoriques (F111, ZH 0007, ZE0005, ZE0048) et alto médiévaux (ZE0010, 0060, 0021, 0022, 0072, 0073), selon les propositions du conservateur régional de l'archéologie.*

En clair, si un jour les travaux d'une déviation étaient décidés - on sait que depuis quinze ans le Conseil général n'a jamais rien décidé concernant l'infrastructure et le pont en question - et si, après que les terrains aient été expropriés, ils étaient engagés, il faudrait encore procéder préalablement à la campagne de fouilles correspondantes, selon cet avis. Comme simplification des procédures administratives, en plus (ou au lieu) de différer les aménagements handicapés, ED aurait été malin de prévoir l'enterrement définitif de toutes ces vieilleries quand il y a un besoin urgent... comme ici !

### CADEAUX AUX LOBBIES NUISIBLES : STOP ! (suite)

#### REPORT DES RESTRICTIONS DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE: LA COLÈRE MONTE



Alors que le décret limitant l'affichage publicitaire devait entrer en vigueur le 1er juillet prochain (voir JDLE), la mise en conformité des dispositifs existants avec toute nouvelle réglementation a été reportée en catimini de 2 à 6 ans. Cet allongement a été prévu par une disposition de la loi Warsmann, relative à la simplification du droit, publiée le 23 mars au Journal officiel.

L'amendement d'Eric Straumann (député UMP du Haut-Rhin), adopté en commission des lois (article 55), relâche la pression sur les afficheurs. **Ceux-ci n'ont donc plus 2 ans mais 6 pour mettre en conformité leurs publicités, enseignes, et pré-enseignes, avec toute nouvelle réglementation sur la publicité, qu'elle soit nationale (comme le décret publié le 31 janvier dernier au Journal officiel) ou même locale.**

La mesure a fait bondir Paysages de France, qui lutte notamment contre les débordements de l'affichage publicitaire. L'association avait déjà vivement critiqué le décret publié le 31 janvier au Journal officiel. Le gouvernement avait, selon elle, modifié la version négociée en 2011 avec les partenaires associatifs, cédant aux exigences du lobby de l'affichage.

Article entier : <http://tinyurl.com/c998czm>

**Une fois de plus, la "majorité silencieuse" (si chère à Eric Doligé) va s'exprimer et contredire ceux qui prétendent parler à sa place. Une fois de plus, l'argument du soi-disant "bon sens" cache l'absence de rationalité. Sainte Rita, au secours pour eux !**